

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2017

Etaient présents : Mmes CHALLINE. MULLER. PIECHOCKI. DOS SANTOS. VILLARD. MAGI. MIOTTO.  
MM. VIDILI. DURAND. CASTELLETTA. BASTIEN. GERMAIN. ZANNETTI. SANTORO. LAMORLETTE.  
PIOVESAN.

Excusés : M. JACQUES (procuration à Mme CHALLINE), Mme KOCKEISEN (procuration à Mme MULLER), Mme SCHWAB (procuration à M. VIDILI).

-o-

Le compte rendu de la séance du 25 septembre 2017 n'appelle aucune observation.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du Conseil Communautaire, en date du 26 septembre 2017, il a été décidé l'adhésion de la CCOLC (Communauté de Communes Orne Lorraine Confluence) au syndicat mixte Moselle Aval. Ce syndicat a pour objet la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur le bassin versant de la Moselle Aval.

Conformément à l'article L 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de statuer sur cette adhésion.

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'adhésion au Syndicat Mixte Moselle Aval.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du Conseil Communautaire, en date du 26 septembre 2017, il a été décidé une modification des statuts de l'OLC (Orne Lorraine Confluence).

Conformément à l'article L 5211-20 et L 5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de statuer sur ces modifications.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

-o-

Le Conseil Municipal, conformément à la proposition de l'Union intercantonale des Maires de Briey Homécourt, fixe à 185,71 € par élève, à compter de l'année scolaire 2017/2018, le montant de la contribution scolaire des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans les communes extérieures.

-o-

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les nouveaux tarifs de location du Foyer Lucien Woll, du Bar du Rallye et de la salle annexe de la Mairie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Foyer Lucien Woll :

- Location samedi et/ou dimanche	380 €
- Location 1 jour en semaine (de 8h au lendemain 8h)	180 €

Associations locales :

- 1 <sup>ère</sup> utilisation :	gratuite
----------------------------------	----------

- Utilisations suivantes :	150 €
----------------------------	-------

- Assemblée générale : (en semaine)	gratuite
-------------------------------------	----------

- Loto :	110 €
----------	-------

- Vin d'honneur :	110 €
-------------------	-------

<u>Bar du Rallye</u> :	80 €
------------------------	------

<u>Salle Annexe de la Mairie</u> :	30 €
------------------------------------	------

-o-

Monsieur Michel PIOVESAN fait un point sur le cimetière, sur la procédure de reprise de « concession échue » pour non renouvellement, ainsi que la procédure de reprise de concession en « état d'abandon ». La commission cimetière s'est réunie et propose la mise à jour des tarifs.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des concessions au cimetière, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Concession cimetière :

- 30 ans	100 €
- 50 ans	200 €

Concession columbarium :

- 30 ans	1 000 €
- Renouvellement	100 €

Jardin du souvenir :

- Dispersion des cendres	100 €
--------------------------	-------

-o-

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à adhérer et à signer la convention informatique, avec l'ADM54 (Association des Maires de Meurthe-et-Moselle), concernant les logiciels COSOLUCE.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention des Restaurants du Cœur, et propose de transmettre le dossier au C.C.A.S. de Moutiers.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les rapports d'activités 2016 de la CCPB, CCJ & CCPO, du SCoT Nord 54 et des Restaurants du Cœur sont mis à la disposition du public en Mairie.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 17 novembre 2017, le Conseil de Surveillance de la SPL ORNE THD a organisé l'Assemblée Générale Extraordinaire ; aux fins de statuer sur les modifications d'administration et de direction et de modifier les statuts en conséquence. Aussi, la Commune de Moutiers a souscrit à 27 actions, apportant à la société la somme de vingt-sept euros, outre deux cent soixante-dix euros de prime d'émission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces modifications.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un pourvoi en cassation, en date du 10 novembre 2017, par la société NUMERICABLE. Le Conseil d'Etat va se réunir concernant l'admission du pouvoir.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en avril dernier, la collectivité a donné mandat d'habilitation, au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, pour l'organisation d'une mise en concurrence au titre du risque « prévoyance - maintien de salaire ». Au terme de la procédure de mise en concurrence susvisée, le Centre de gestion a sélectionné la proposition de la MNT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle son adhésion au contrat de garantie du maintien des salaires, en cas de maladie du personnel communal, proposé par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

-o-

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant la défaillance du maître d'œuvre (de l'agrandissement de l'école maternelle Joliot Curie), après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le maître d'ouvrage s'y supplie, en effectuant lui-même les prestations concernées.

-o-

Monsieur le Maire fait part, au Conseil Municipal, des deux conseils d'écoles extraordinaires, qui souhaitent le retour à la semaine de 4 jours : lundi - mardi - jeudi - vendredi ; de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, conformément à la consultation faite auprès des parents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le retour à la semaine en 4 jours.

-o-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise à jour des cartes relatives au bruit.

-o-

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le rapport de synthèse des offres, concernant le marché public de prestation de services en assurances ; résultats de la consultation du groupement de commandes entre la C.C.O.L.C. et les communes intéressées du territoire communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire d'une manière générale, à effectuer toutes démarches et à signer tous documents permettant de souscrire aux formules « sans franchises ».

-o-

Monsieur le Maire fait le point sur le syndicat intercommunal pour la gestion de la Bourse du travail. Lors de la réunion du 27 septembre 2017, le Comité s'est prononcé contre le retrait de la Commune de MOUTIERS. Le Président du syndicat propose de voter, en 2018, pour ou contre le maintien du Syndicat.

-o-

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers de demandes de subventions.

-o-

Monsieur le Maire apporte son soutien à ACOM France (Association des Communes Minières de France) qui sollicite un appui des élus, en signant la pétition « pour demander à ce que la réforme du code minier soit enfin menée à son terme » ; et fait circuler cette pétition aux membres du Conseil Municipal.

-o-

Une réunion s'est tenue en mairie, entre Monsieur le Maire et l'EPF Lorraine, concernant les parcelles rue Clémenceau (suite à l'affaissement minier du 15 mai 1997). Vu l'avenant n° 1 à la convention des travaux du 8 mars 1999, « la Commune s'engage à acquérir, à l'euro symbolique, immédiatement à l'issue des travaux de démolition et de requalification paysagère, l'ensemble des biens acquis sur les propriétaires des maisons « à démolir » et « à réparer ».

*Le Maire,  
Rémy VIDILI.*